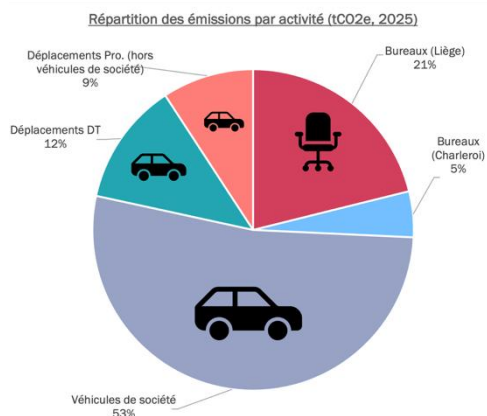


L'empreinte carbone d'A+ Concept

Dans le cadre de la certification Échelle de Performance CO₂, A+ Concept a mesuré ses émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2025, scope 1, 2 et scope 3 partiel*. Celle-ci est de 68 tCO₂e. Le graphique suivant illustre la répartition des émissions totales de CO₂ par poste.

Pour ramener ces postes par scope (= périmètre d'activité), voici ce que l'on considère :



- **Scope 1 : 36 tCO₂e (52%)**

En ce compris : Énergie directement utilisée pour les activités commerciales (chauffage des bureaux, voitures thermiques...).

- **Scope 2 : 8 tCO₂e (11%)**

En ce compris : Électricité et gaz réfrigérants.

- **Scope 3 (partiel) : 60 tCO₂e (36%)**

En ce compris : Déplacements domicile-travail des équipes et déplacements professionnels.

Les objectifs de l'entité

A+ s'est fixé 3 objectifs propres à l'entité à atteindre d'ici 2028 par rapport à 2025 :

- **D'un point de vue énergétique :**
 - Réduire de 10% la consommation énergétique
 - Atteindre 100 % d'électricité et de gaz vert dans le mix énergétique d'ici 2028
- **D'un point de vue émissions :**
 - Émettre -40% d'émissions de GES sur les scopes 1 et 2, ainsi que les déplacements inclus au scope 3.

Comment mettre en œuvre ces objectifs ?

Ces objectifs devraient être atteints au travers des différentes mesures :

- Les bureaux (principalement : électricité, gaz et climatisation)
- Les véhicules de sociétés (principalement : essence et diesel)
- Les déplacements domicile-travail (principalement : voitures thermiques et train)

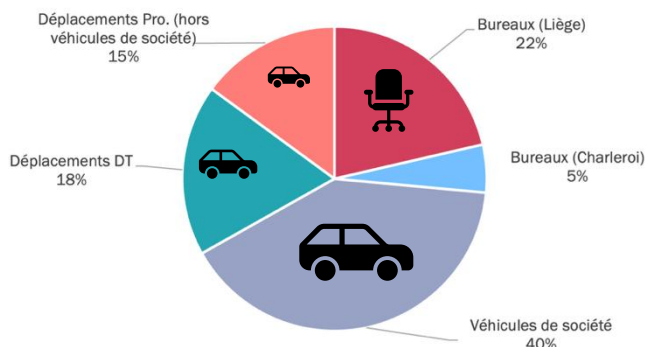
Quelle est l'ambition d'A+ par rapport au secteur ?

A+ Concept souhaite se faire certifier sur l'EPCO₂ pour valoriser et challenger l'engagement environnemental qui est pris depuis les débuts de l'activité du bureau. Aujourd'hui, beaucoup de bureaux d'étude ont un positionnement similaire à celui d'A+. L'objectif est néanmoins de reprendre de l'avance en allant plus loin notamment via la certification.

La consommation énergétique d'A+ Concept

Pour ramener ces émissions de GES à des notions énergétique, voici le récapitulatif de la consommation d'A+ sur le même périmètre que précédemment :

Répartition de la consommation par activité (kWh(f), 2025)



- **Scope 1 : 158 MWh (54%)**

En ce compris : Énergie directement utilisée pour les activités commerciales (chauffage des bureaux, voitures thermiques...).

- **Scope 2 : 37 MWh (13%)**

En ce compris : Électricité et gaz réfrigérants.

- **Scope 3 (partiel) : 96 MWh (33%)**

En ce compris : Déplacements domicile-travail des équipes et déplacements professionnels.

Initiatives pour décarboner le secteur de la construction

A+ a participé à une initiative en partenariat avec divers acteurs du développement durable en Wallonie et/ou dans le secteur de la construction. Cette initiative est la suivante :

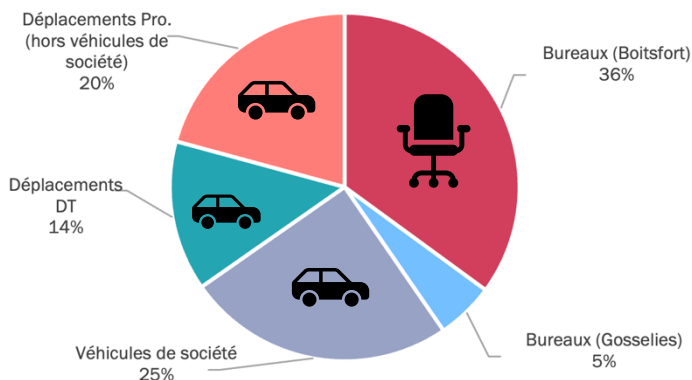
- La participation de l'entreprise à un événement organisé par Polygones permettant le partage d'expérience d'entreprises certifiées EPCO2 dans le secteur de la construction (novembre 2025) ;

La participation à la table ronde du 24 novembre, « Décarbonons la Construction » a permis d'amener un retour d'expérience sur les mesures déjà entreprises par A+ et de retirer un apprentissage des expériences des autres entreprises présentes. En effet, chaque entreprise a témoigné de son parcours à travers la certification EPCO2 : motivations, difficultés, mesures de réduction, etc. Dans un deuxième temps, A+ a été amené à réfléchir à un projet (compliqué ou nouveau pour l'entreprise) à mettre en place pour réduire sa consommation énergétique et/ou ses émissions de gaz à effet de serre. L'objectif était d'étayer les étapes clés pour faire aboutir le projet de façon robuste.

1 entité entre dans le périmètre de certification : Deplasse

Deplasse a émis en 2025 179 tCO₂e et consommé l'équivalent de 765 MWh(f).

Répartition des émissions par activité (tCO₂e, 2025)



→ Dans la même tendance que chez A+, les déplacements ont une place prépondérante dans les émissions CO₂e de Deplasse (59%). Les bureaux de Boitsfort sont également un des gros postes à monitorer.

Comme A+, Deplasse s'est fixé 3 objectifs à 2028 (à périmètre constant) :

- -10% de réduction sur les consommations d'énergie
- -50% sur les émissions de CO₂e
- 100% du mix électrique vert

Dans le tableau suivant, nous mettons en parallèle les émissions de CO₂ des 2 entités **en absolu** mais aussi **en fonction des ETP**.

Somme	tCO ₂ e	%	kWh(f)	%	ETP	tCO ₂ e/ETP	CA (k€)	kgCO ₂ e/k€
A+ Concept	68	28%	291 000	28%	27,2	2,5	3 243	21,1
Deplasse	179	72%	765 000	72%	64,4	2,8	10 229	17,5
Total (2 entités)	248	100%	1 056 000	100%	91,6	2,7	13 472	18,4

→ En comparaison des ETP, en analysant les postes plus en détails, on observe qu'A+ Concept a une empreinte plus élevée au niveau des **véhicules de société** que Deplasse. D'un autre côté, Deplasse a une empreinte plus élevée au niveau de ses **bureaux**. Ces 2 observations pourront aider à alimenter et challenger les plan de réduction de chaque entité.

Plus d'informations

Retrouvez plus d'informations sur les tenants et aboutissants de la certification via ce lien : <https://www.echelledeperformanceco2.be>

Pour identifier les entreprises déjà certifiées Echelle de Performance CO₂, ce lien est à parcourir : <https://www.echelledeperformanceco2.be/participants/>

Engagements légales

L'entreprise s'engage à respecter les exigences légales d'application en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de réduction du CO₂. Elle s'engage également à améliorer continuellement ses performances en matière d'énergie et de CO₂ ainsi que son système de gestion de l'énergie et du CO₂.